Déclaration préalable du SE-Unsa des Landes

à la CAPD du 25 janvier 2022

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Madame la Secrétaire Générale,
Mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

Nous voici réunis pour la première fois en commission paritaire depuis le 02/03/2021. Une éternité donc. Une éternité également que dure cette pandémie et la situation sanitaire qui en découle dans nos écoles. Voilà 2 ans que nos collègues font leur maximum, et même au-delà, pour répondre au besoin d'école des enfants.

Deux ans et près de 50 protocoles différents, d'injonctions contradictoires, de mesures communiquées exclusivement sur les grands médias au détriment des canaux professionnels, de moyens annoncés qui n'arrivent pas ou trop tardivement dans les établissements, de situations explosives à gérer pour des professionnels qui reçoivent le même niveau d'informations que les familles. Pourtant, tout a été fait pour que la "maison" tourne.

Comment ne pas soulever les difficultés que rencontrent les directrices et directeurs d'école dans leur quotidien ? Comme semble encore l'ignorer le Ministre, et encore plus dans notre département rural, ils sont le plus souvent aussi chargés d'enseignement. Mais actuellement, les voilà tantôt gestionnaires pour l'ARS, tantôt contrôleurs d'auto-tests, tantôt récipiendaires des invectives des familles qui ont du mal à comprendre le fonctionnement, notamment lorsque les classes sont fermées faute de remplaçants, et tout ceci, le soir, le week-end, et avec leurs téléphones personnels, dans une veille informatique constante.

La mobilisation exceptionnellement suivie du 13 janvier dit beaucoup : elle met en lumière toutes les difficultés pré-citées qui alourdissent, voire assombrissent le quotidien de l'ensemble de la communauté éducative. Elle soulève également le mal-être des enseignants, une profession

qui s'essouffle et qui n'en peut plus. Ils sont nombreux désormais nos collègues à envisager d'autres options, voire à quitter notre profession alors même que l'on peine à recruter. Et pourtant… A la veille de cette rentrée scolaire 21/22, nous avions alerté le ministère sur la nécessité d'ouvrir la liste complémentaire pour cette année qui s'annonçait encore difficile. Mais comme d'habitude, et ce depuis 5 ans, ce ministère ayant décrété lui-même l'école de la confiance, qui porte si mal son nom, a fait une fois encore la sourde oreille aux partenaires sociaux. Et nous voilà dans une situation ubuesque où pour sauver les meubles, il a été décidé, certes temporairement, d'ajourner les décharges de directions de directeurs qui n'en ont jamais eu autant besoin. Des personnels se retrouvent déplacés chaque jour tels des pions pour éteindre les incendies. De l'impréparation et du manque de concertation et de dialogue social naît la colère….

Concernant la CAPD de ce jour, nous allons étudier les demandes de recours suite à des refus de temps partiel pour la rentrée 2021. Ces refus stipulés aux collègues dès le mois de juin 2021, ne sont étudiés qu'aujourd'hui en janvier 2022. Période à laquelle, nos collègues sont d'ailleurs invités à formuler leur demande de temps partiel pour la rentrée 2022… Mais comment les collègues ayant déposé ce recours peuvent-ils ne pas se sentir méprisés une fois de plus au vu de ce calendrier ?

Nous allons aussi aborder les demandes de recours sur les avis obtenus suite à des rendez-vous de carrière. Une seule demande cette année. Une seule. Cela pourrait laisser penser que nos collègues sont satisfaits, dans leur grande majorité, des appréciations obtenues… Mais en cette période, où les enseignants épuisés n'ont de cesse d'être méprisés, cela est plutôt le signe d'une certaine résignation. Peu connaissent cette procédure, et ceux qui en sont informés n'osent y avoir recours, persuadés que comme tant d'autres de leurs démarches auprès de leur administration, elle n'aboutira de toute façon pas et sera balayée d'un revers de la main. Car aujourd'hui, nos collègues sont profondément désabusés par une gestion de ressources humaines qui n'a plus d'humain que le nom.

Ce mal-être, exprimé le 13 janvier dernier, va bien au-delà de celui des enseignants. C'est l'ensemble des personnels de la communauté éducative qui est mis à mal. N'en déplaise au Ministre, la confiance ne se décrète pas. Elle se construit mutuellement. Avec respect. Or, après 5 ans d'exercice de ce ministère, il y a fort à parier qu'elle soit perdue pour longtemps.

Pour le SE-Unsa des Landes,
Nathalie MARSAN et Elodie DARZACQ